

## XIIIEME CONFERENCE DES PRESIDENTS

### des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Madère 2-6 octobre 2007

#### DECLARATION FINALE

La XIIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (RUP) réunie à Madère, du 2 au 6 octobre 2007, sous la présidence de Monsieur Alberto João Jardim, Président du Gouvernement de la Région Autonome de Madère:

Remercie Madame Danüta Hubner, Commissaire européen chargée de la politique régionale, pour sa présence et pour l'intérêt que témoignent la Commission et ses services dans la poursuite et le renforcement d'un partenariat permanent et fructueux avec nos Régions.

Salue la présence, pour la première fois, dans les travaux de la Conférence, du Premier Ministre de la République du Cap Vert, Monsieur José Maria Pereira das Neves.

\*\*\*\*\*

La XIIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne:

Consciente que de nombreux défis marquent les agendas européen et mondial – globalisation, approvisionnement énergétique, changements climatiques, immigration illégale – et qu'ils sont susceptibles d'avoir des impacts de très grande ampleur sur le développement durable de nos Régions.

Consciente, également, que la libéralisation du commerce mondial ne peut se mettre en oeuvre sans sauvegarder la viabilité des petites économies, et en particulier celles des Régions Ultrapériphériques et de leurs entreprises, tout en promouvant le co-développement ;

Réaffirme, avec force, l'importance de la solidarité européenne et de ses valeurs pour relever, avec succès de tels défis et permettre le développement équilibré et soutenu de l'ultrapériphérie européenne.

Rappelle que l'engagement de l'Europe envers ses Régions les plus distantes, remonte à son origine même et doit être assumé clairement et décliné avec cohérence dans ses différentes politiques.



Réitère l'engagement envers le projet européen, ainsi que leur volonté de contribuer activement à la présence de l'Europe dans les grandes zones géoéconomiques du Monde.

Insiste à nouveau pour que les Régions Ultrapériphériques soient vues, non seulement en fonction de la place qu'elles occupent en Europe, mais, également, selon leur environnement géographique et la place que l'Europe veut occuper dans le Monde.

Constate que dans une année marquée notamment par le démarrage de la réflexion sur le futur de la politique de cohésion post 2013, la convergence réelle du processus de croissance de toutes les régions européennes devra être au centre des préoccupations et demeurer un objectif central de l'Union.

Exprime également l'espoir que les travaux de la Conférence Intergouvernementale concernant la réforme des Traités soient couronnés de succès, en vue d'éviter la paralysie d'une Europe avec 27 Etats membres, et permette pour les RUP le maintien des acquis précédemment négociés:

La Conférence prend acte avec intérêt de la Communication qui vient d'être approuvée par la Commission sur l'évolution et le bilan de la stratégie communautaire en faveur de nos Régions adoptée en mai 2004.

Rappelle cependant la pertinence et l'actualité des trois axes stratégiques – accessibilité, compétitivité et intégration géographique – issues des propositions du Mémorandum de l'Espagne, de la France du Portugal et des sept RUP, et la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Souligne parallèlement la pertinence des thématiques identifiées par la Commission en tant qu'enjeux tant pour le devenir de l'Union Européenne que pour l'avenir des Régions Ultrapériphériques – les changements climatiques, l'évolution démographique et la gestion des flux migratoires, la politique maritime – mais s'interroge d'ores et déjà sur la prise en compte réelle des spécificités de nos Régions dans les initiatives communautaires en cours, selon le principe du traitement différencié consacré dans le n°2 de l'article 299° du TCE.

Demande qu'une évaluation des incidences de ces facteurs, au regard des politiques européennes dans ces domaines, soit menée afin d'identifier leur impact sur les trois objectifs centraux de la stratégie communautaire pour les Régions Ultrapériphériques, et ainsi permettent de définir des mesures destinées à compenser les possibles effets négatifs identifiés.



Demande, également, l'appui des trois États membres, Espagne, France et Portugal et, en particulier à celui-ci qui détient la Présidence de l'Union, pour inclure dans les conclusions du Conseil Européen de décembre 2007 une mention relative aux Régions Ultrapériphériques :

- afin de réaffirmer et renouveler, l'engagement politique de l'Union, au plus haut niveau ;
- pour faire progresser la stratégie définie en leur faveur en prenant en compte l'impact des nouveaux enjeux planétaires visés dans la Communication de la Commission.

Réaffirme l'absolue nécessité de maintenir le partenariat tripartite, en tant que méthode centrale de travail, en particulier pour définir l'impact des nouveaux enjeux au regard des axes stratégiques pour les RUP.

Constate à cet égard la cohérence de cette méthode avec la nécessaire décentralisation comme forme d'organisation des Régions Ultrapériphériques, qui leur permettra de répondre à la globalisation et qui constituera la voie pour assurer les droits, les libertés et les garanties à apporter à leurs habitants.

Se félicite de la coordination des dossiers concernant l'ultrapériphérie au sein d'un service unique et rappelle avec force l'absolue nécessité de maintenir l'Unité en charge des RUP.

La Conférence des Présidents décide :

- d'apporter tout d'abord sa contribution sur les enjeux identifiés dans la Communication de la Commission,
- d'effectuer ensuite une évaluation des mesures prises au regard des axes stratégiques définis en 2004, évaluation qui prendra en compte les impacts prévisibles de ces enjeux,
- de participer activement au débat sur l'avenir de la politique de cohésion pour ce qui concerne les RUP,
- de préparer enfin, sous sa nouvelle Présidence exercée par la Région de Guyane, une contribution stratégique adressée à la Commission, aux Etats-Membres concernés et à la Présidence du Conseil, qui définira les perspectives d'évolution de la dimension ultrapériphérique à l'horizon 2020, au regard tant des orientations de l'UE que de son potentiel de développement durable.

La XIII Conférence des Présidents de RUP a par ailleurs défini les positions suivantes :

### **Réforme des Traités**

La Conférence accueille avec satisfaction le mandat du Conseil Européen d'introduire dans la réforme des Traités les modifications décidées lors de la Conférence Intergouvernementale de 2004, en particulier, les trois dispositions spécifiques concernant les RUP consacrées dans le Projet de Traité Constitutionnel.

Sollicite la Présidence portugaise de l'Union, les Etats membres et les Institutions européennes pour défendre, dans le cadre des travaux de la nouvelle Conférence Intergouvernementale, le maintien intégral des dispositions concernant le statut spécifique de l'ultrapériphérie.

La Conférence se félicite également de l'introduction du principe de cohésion territoriale, de l'approfondissement du principe de subsidiarité, notamment au regard du respect des compétences locales et régionales.

### **Cohésion économique, sociale et territoriale**

La Conférence salue, au titre des priorités de la Présidence portugaise de l'Union, le soutien à la politique de cohésion et de la nécessité, dans ce cadre, d'attribuer une attention particulière à la situation spécifique des RUP.

La Conférence considère également important que l'Union concrétise pleinement l'objectif du développement équilibré et harmonieux de l'ensemble du territoire européen, sans exception, en encourageant dans nos Régions la cohésion territoriale. Celle-ci devra se matérialiser par l'application du principe d'égalité des chances entre les citoyens et les entreprises des territoires continentaux et ultrapériphériques.

La Conférence demande à la Commission Européenne de réaliser une étude permettant de mesurer à mi-parcours, pour les Régions qui sont sorties de l'ancien Objectif 1, les effets induits sur leur développement économique.

### **Environnement**

La Conférence souligne les difficultés et les coûts accrus que les Régions Ultrapériphériques subissent par rapport aux régions de l'Europe continentale en ce qui concerne notamment la gestion globale de l'eau, des déchets et de gestion des zones côtières.

Elle considère que cette situation pose des problèmes financiers considérables pour le budget de ces Régions et des difficultés accrues à l'égard du respect des normes environnementales communautaires.

Elle sollicite la Commission pour l'adoption de mécanismes supplémentaires d'appui, permettant, ainsi, aux RUP d'atténuer les effets négatifs découlant des contraintes permanentes sur les systèmes de gestion environnementales dans ces territoires.

La Conférence des Présidents des RUP se félicite que l'Union Européenne ait retenu dans ses orientations stratégiques la préservation de l'environnement et le développement durable. Elle encourage la Commission à conforter cette voie pour tenir en compte de la richesse et de extrême fragilité de la biodiversité des RUP qui subissent des menaces liées, notamment au changement climatique et au développement de certaines industries.

### **Changements climatiques**

La Conférence affirme son engagement envers l'adoption de mesures visant la lutte contre le changement climatique. Elle rappelle à cet égard tant la fragilité des RUP que leur contribution positive en particulier dans le domaine des investissements en énergies renouvelables et dans le domaine des économies d'énergie.

La Conférence souligne la nécessité de création d'un programme d'appui spécifique pour la promotion et développement des ressources naturelles et d'énergies renouvelables pour les RUP.

A cet égard la Conférence appelle à la nécessaire cohérence de l'action communautaire, au regard notamment des interventions soutenues par le FEDER.

Tient à souligner d'ores et déjà en ce qui concerne la proposition de directive concernant l'inclusion du secteur de l'aviation dans le régime du commerce de licences d'émissions de Co2 que les propositions de la Commission ignorent complètement, tant les Conclusions du Conseil Environnement que celles du Conseil Européen de décembre 2005, et de la résolution du Parlement européen de juillet 2006, lesquelles sollicitaient expressément la Commission pour qu'une attention spéciale soit portée aux régions ultrapériphériques

Sollicite, ainsi, un traitement spécifique pour les RUP du régime étant donné leur totale dépendance vis-à-vis des transports aériens dans leur liaison avec l'extérieur et dans les liaisons entre les diverses îles, l'inexistence d'une concurrence avec d'autres moyens de transport, ainsi que le fait que la valeur totale des émissions de CO2 dans les routes de, pour et intra RUP, représente une valeur marginale par rapport au total des émissions de CO2 de l'UE.

### **La méthodologie d'évaluation des handicaps et des surcoûts**

La Conférence félicite la Commission d'avoir pris en compte le caractère optionnel de la méthodologie et d'avoir conditionnée celle-ci à la disponibilité des données.





La Conférence demande que les Régions soient associées aux travaux visant à trouver une méthodologie consensuelle, conformément aux engagements pris lors de la dernière réunion de partenariat sur ce sujet en juillet 2006.

### **La future politique maritime européenne**

La Conférence réaffirme que la dimension maritime exceptionnelle apportée par ces Régions à l'Union offre des opportunités inégalées dans les domaines de l'innovation, de la recherche, de l'environnement, de la biodiversité et que celle-ci nécessite d'être valorisée en faveur de nos Régions et de l'Europe.

La Conférence soutient la mise en place d'une politique maritime dotée d'un financement propre qui prenne dûment en compte la dimension que les espaces maritimes de nos Régions apport à l'Union.

Elle souligne l'importance que la future directive « Milieu Marin » devra assumer par rapport à la défense et sauvegarde de l'environnement marin, en tant que pilier environnemental de la future Politique Maritime Européenne.

Elle rappelle les propositions qu'elle a formulées au niveau du projet RUPMER et se félicite de l'écoute apportée par la Commission à cet égard, notamment sur la nécessité d'avoir une approche intégrée de la politique maritime au niveau des trois bassins des RUP : Macaronesie, Caraïbes, Sud-ouest de l'Océan Indien.

### **La politique des transports**

La Conférence rappelle le rôle stratégique du transport aérien et maritime pour le développement des Régions Ultrapériphériques et le fait que ces deux types de transport, pour la plupart de ces Régions, constitue le seul moyen de liaison avec l'extérieur.

La Conférence constate que les RUP ne peuvent, en pratique, bénéficier pleinement des instruments de la politique européenne des transports, alors même que les orientations du transport maritime mondial les excluent de plus en plus des grandes routes internationales.

Elle réaffirme avec force que la politique européenne des transports devra permettre d'atteindre également dans nos Régions un niveau élevé de mobilité pour les personnes et les entreprises, contribuant ainsi à concrétiser pleinement le principe de la continuité territoriale dans ses territoires les plus lointains.

Elle constate à cet effet, que le principe de la continuité territoriale, en ce qui concerne les transports et télécommunications, ne peut rester de la seule responsabilité des Etats membres qui ont des RUP, mais doit être aussi une responsabilité de toute l'UE.



Elle encourage ainsi la Commission Européenne à conforter et développer les mécanismes qui contribuent, d'une part à atténuer les désavantages du grand éloignement des Régions Ultrapériphériques du continent européen, et d'autre part à faciliter leur insertion dans leur zone géographique respective.

## **Agriculture**

### **Réforme intercalaire de la politique commune agricole (PAC)**

La Conférence attire l'attention de la Commission Européenne afin que le compromis du « Health Check » 2008/2009 de la PAC puisse permettre aux futures réglementations de mise en œuvre d'intégrer :

- a) un niveau adéquat de flexibilité de manière à donner des réponses aux spécificités des RUP ;
- b) le maintien d'une enveloppe financière adéquate, nécessaire au développement des secteurs agricoles et d'élevage traditionnels des RUP, prenant en compte l'impact des décisions prises au niveau des règles du commerce international.

### **Reforme de l'organisation commune du marché vinicole**

La Conférence constate que la profonde réforme, en cours, de l'OCM vinicole ne prend pas en compte les spécificités des productions des RUP.

Elle demande à la Commission les adaptations nécessaires à sa proposition, pour permettre de sauvegarder certains aspects de l'actuel OCM vinicole essentiels pour la compétitivité du secteur.

## **Commerce international**

### **Accords de Partenariat Économique (APE)**

La Conférence réaffirme son engagement résolu en faveur d'une intégration régionale de ses économies, troisième axe de la stratégie communautaire en faveur des RUP.

La Conférence se félicite de l'information apportée aux Régions par la Commission dans le cadre de la préparation des APE.

Elle constate que ces accords, au stade actuel des négociations, dont la signature est prévue au terme de l'année 2007, comportent des menaces immédiates pour les RUP et que les opportunités qu'ils offrent sont lointaines voir demeurent incertaines.

La Conférence demande que les RUP, à l'instar des pays ACP, bénéficient dans le cadre de ces accords d'un traitement différencié comme moyen de parvenir aux objectifs fixés.

Elle demande, des lors que ce principe soit intègre dans le contenu des accords APE

Elle souhaite, par ailleurs, que les RUP soient également informées sur le contenu des négociations commerciales que l'UE mène avec d'autres pays et organisations (Brésil, Mercosur... ) pouvant avoir un impact sur les économies de nos Régions.

### **Banane**

La Conférence exprime sa préoccupation et s'oppose fermement aux conclusions du document récemment élaboré par la Commission européenne sur "les négociations internationales en cours sur la banane et l'impact potentiel sur la production communautaire", qui considèrent que l'accès au marché européen des bananes ACP "sans contingent ni droits des douanes" n'entraîne pas des risques pour les producteurs communautaires, et qui proposent, par conséquent, la libéralisation totale du marché de la banane pour ces pays dans le contexte des Accords de Partenariat Economique (APE).

Elle demande, donc, à la Commission européenne de remplacer la proposition de libéralisation totale de la banane ACP par une augmentation progressive pendant une période transitoire du contingent douanier à droit zéro y compris une clause de sauvegarde.

Elle souligne que cette solution entraîne nécessairement la considération de la banane comme produit sensible, au même titre que le riz et le sucre, dans le contexte des négociations des APE.

La Conférence souligne également les menaces que représentent pour la banane, les négociations en cours avec les nations les plus favorisées (NPF), les négociations des Traités de libre commerce (TLC) de l'Union européenne avec la Communauté andine, les Républiques de l'Amérique centrale et le MERCOSUR, ainsi que les négociations du Cycle de Doha, et dans ce contexte propose :

- de suspendre les négociations bilatérales de la Commission avec les NPF, en l'absence de mandat du Conseil, et les négociations conduisant à la signature des TLC jusqu'à ce que le recours présenté par l'Equateur et d'autres pays devant l'OMC aboutisse,
- de considérer la banane comme produit sensible dans le contexte du Cycle de Doha, afin de palier les effets dévastateurs d'une réduction des droits des douanes qui pourraient atteindre plus de 50% du droit de douane en vigueur.

### **Pêche**

La Conférence demande à la Commission Européenne que tant qu'une évaluation scientifique du potentiel des ressources marines dans les Zones Économiques Exclusives adjacentes aux Régions Ultrapériphériques n'a pas été réalisée, de réserver l'accès à ces zones de pêche pour les flottes locales des RUP, en application du principe de précaution défini dans la politique commune des pêches.



Elle demande à la Commission de reconduire certains régimes en matière de pêche qui sont venus à l'expiration.

Elle rappelle les propositions formulées dans le cadre du projet PESRUP.

### **Éducation**

La Conférence réaffirme la nécessité de promouvoir le renforcement du capital humain pour améliorer la compétitivité des RUP.

Cet objectif commun demande une coopération approfondie entre nos Régions, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur.

La Conférence mandate le Comité de Suivi pour étudier les modalités techniques de mise en œuvre d'une telle coopération dans ce domaine.

### **Évolution démographique et immigration**

La Conférence réaffirme les difficultés auxquelles sont confrontées les RUP du fait de l'immigration clandestine et réclame, par conséquent, que des initiatives appropriées soient prises en concertation avec nos Régions et leurs Etats membres.

Elle observe que certaines Régions Ultrapériphériques enregistrent une augmentation démographique extrêmement rapide. Dans ce contexte, elle invite les instances communautaires à tenir compte de ses effets sur l'ensemble des composantes du développement durable.

Demande à L'Union d'assurer une présence permanente sur l'atlantique pour réduire les risques associés à la sécurité.

### **Coopération avec la République du Cap Vert**

La Conférence soutient l'approfondissement des relations des RUP avec la République du Cap Vert, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de grand voisinage, sur la base des mécanismes de coopération que l'Union met à disposition des RUP, notamment le Programme de Coopération Transnationale Madère-Açores-Canaries, récemment approuvé par la Commission pour la période 2007-2013.

La Conférence s'engage également à approfondir les relations entre les RUP et le Cap Vert comme une voie de communication et de collaboration efficace qui puisse à son tour renforcer les perspectives d'une association spéciale entre la République du Cap Vert et l'Union Européenne.





La Conférence qui a décidé, en 2005, de s'appuyer sur une structure support, charge le Comité de Suivi, après en avoir étudié les modalités de lui présenter un projet pour sa mise en œuvre opérationnelle.

La Conférence mandate son Président pour transmettre la présente déclaration à la Commission Européenne, au Parlement Européen, au Comité des Régions, au Comité Economique et Social, aux chefs d'Etat et de gouvernement concernés.

La conférence convient que la Région de Guyane prendra en charge la prochaine Présidence de la Conférence des RUP.

Funchal, le 4 octobre 2007.

**ACORES**  
*[Signature]*

**CANARIES**  
*[Signature]*

**GUADELOUPE**  
*[Signature]*

**GUYANE**  
*[Signature]*

**MADERE**  
*[Signature]*

**MARTINIQUE**  
*[Signature]*

**LA REUNION**  
*[Signature]*